

REÇU LE 23 MARS 2017

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction personnels navigants

Pôle formation, écoles et simulateurs

HELISIM
Mr Hervé SALVAT
Aéroport de Marseille Provence
BP 10001
13725 MARIGNANE CEDEX



Paris, le

20 MARS 2017

Référence :

17 - 236

/ DSAC/PN/FOR

Affaire suivie par : Jacques Thisselin

jacques.thisselin@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 01 58 09 43 35 - Fax : 01 58 09 45 20

Objet : Evaluation récurrente FR-117 - EC 175 B

Monsieur,

Conformément au règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission Européenne et suite à l'évaluation récurrente réalisée dans vos locaux le 15 mars 2017, j'ai l'honneur de proroger la qualification level D du simulateur de vol EC 175 B FR-117.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'évaluation et le certificat correspondant.

Comme mentionné dans l'AMC 2 ARA.FSTD.100 (a)(1) point b, un état des points ouverts lors de cette évaluation devra parvenir à la DGAC dans les 30 jours suivant la réception de ce courrier.

Conformément aux termes de l'ARA.FSTD.120 (b)(1), la prochaine évaluation récurrente de ce simulateur est toujours prévue dans les 60 jours qui précèdent le 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du pôle
formation, écoles et simulateurs


Bruno HALLER

PJ : 1 rapport d'évaluation et 1 certificat

Copie à : OCV

DSAC/PN/FOR : Anne-Marie DEBONS



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
FRENCH CIVIL AVIATION AUTHORITY

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION DU SIMULATEUR
D'ENTRAÎNEMENT AU VOL**

FLIGHT SIMULATION TRAINING DEVICE QUALIFICATION CERTIFICATE

FR-117

En vertu du règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission et sous réserve des conditions spécifiées ci-dessous, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie par la présente que
Pursuant to Commission Regulation (EU) N° 1178/2011 and subject to the conditions specified below, the French Civil Aviation Authority hereby certifies that

EC 175 B

Situé à: **HELISIM – Marseille Airport - France**
Located at:

a satisfait aux exigences de la qualification de la partie ORA, sous réserve des conditions de la spécification du FSTD en pièce jointe.
Has satisfied the qualification requirements prescribed in Part-ORA, subject to the conditions of the attached FSTD specifications.

Le présent certificat reste valide sous réserve que le FSTD et le titulaire du certificat de qualification continuent de satisfaire aux exigences applicables de la partie ORA, pour autant qu'il n'ait pas été restitué, annulé et remplacé, suspendu ou révoqué.
This qualification certificate shall remain valid subject to the FSTD and the holder of the qualification certificate remaining in compliance with the applicable requirements of Part-ORA, unless it has been surrendered, superseded, suspended or revoked.

Date de délivrance:
Date of issue:
15 mars 2017
15 March 2017

Pour la DGAC:
For the French Civil Aviation Authority:

Pour le ministre et par délégation
format:
Bruno HALLER

